

3 FÉVRIER 1941

27

7

E 5795/447

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna, au Général H. Guisan*¹

L Personnelle

Berne, 3 février 1941

M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, qui est actuellement en congé, me charge d'accuser réception en son nom de la lettre du 12 janvier² par laquelle, en lui restituant la lettre du Colonel Däniker et son annexe, vous avez bien voulu lui communiquer le rapport du Colonel Trüssel et le dossier d'enquête relatifs à la découverte par l'armée allemande en France de documents qui seraient compromettants pour la *Suisse*. M. Pilet-Golaz vous remercie de l'obligeant envoi du rapport et du dossier que j'ai l'honneur de vous retourner ci-joints.

Le Chef du Département politique me charge, en outre, de donner aux questions posées par votre lettre du 12 janvier les réponses ci-après, dont les termes ont été soumis au Conseil fédéral et approuvés par lui³:

Le Colonel Trüssel demande s'il serait possible d'obtenir des informations sur la nature et la portée des documents trouvés en France en posant des questions précises par la voie diplomatique et, notamment, en demandant compte au baron de Bibra des propos mettant en cause le Colonel Gonard, qui ont été rapportés par le Colonel Meili. Nous devons répondre par la négative à cette question.

D'autres que lui – cela ressort du dossier ci-joint – ayant articulé le nom du Colonel Gonard à propos de documents trouvés en France, il n'est guère plausible que le baron de Bibra ait fait mention de cet officier dans un moment d'imprudence dont nous pourrions tirer parti. Les rapports de notre Ministre en Allemagne ne laissent, d'autre part, aucun doute sur le fait que les rumeurs dont les échos en Suisse ont fait l'objet de l'enquête de l'Auditeur en chef de l'Armée ont circulé d'abord à Berlin. Les efforts faits par M. Frölicher pour obtenir des précisions par des moyens discrets n'ont pas permis jusqu'ici d'apprendre quoi que ce soit de concret, ni même de déterminer avec quelque certitude si l'on se trouve en présence d'indiscrétions bien intentionnées à notre égard ou de confidences faites dans le dessein de nous inquiéter. Dans une hypothèse comme dans l'autre, nous ne pouvons nous attendre à aucune bonne volonté à nous renseigner et, en posant nettement des questions au sujet de

1. *Annotation manuscrite en tête du document*: Pers. N° 940 du 4.2.41.

2. *Non reproduits*. Cf. *DDS*, vol. 13, N° 429.

3. Cf. *le projet (annoté par P. Bonna) de réponse du 15 janvier 1941*, J I.17/1990/98/3/100, et la lettre du Chef du DPF, Pilet-Golaz, au Chef du DMF, Kobelt, E 2001 (D) 3/353.

Cette affaire occupera à d'innombrables reprises les responsables suisses, cf. notamment le document publié en annexe et ci-dessous N° 349, note 4. Cf. aussi E 5795/142, 151, 325, 327-328, 335, 440/1, 447 et 455.

bruits incontrôlables, nous ne pourrions guère que donner de la consistance à ce qui n'en a peut-être point.

Si notre Légation à Berlin parvenait à obtenir de nouveaux indices pouvant orienter utilement un supplément d'enquête en Suisse, nous vous en donnerions connaissance, car il va sans dire que nous souhaiterions vivement qu'une lumière complète pût être faite sur cette désagréable affaire.

ANNEXE

E 2001 (D) 3/353

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna, au Ministre de Suisse à Vichy, W. Stucki*

*Projet*⁴

L ZD *Confidentielle*

Berne, mai 1941

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport confidentiel du 9 mai⁵ et nous vous remercions de nous avoir fait part des bruits qui vous sont parvenus touchant la découverte, à La Charité s/Loire, de documents qui prouveraient que l'armée suisse aurait manqué à la neutralité.

Dès le mois de septembre dernier, des rumeurs du même genre – et tout aussi vagues que celles que vous avez recueillies – nous ont été signalées par diverses personnalités ayant été en contact avec des cercles militaires ou politiques allemands. M. Frölicher a cherché discrètement à obtenir des précisions. Il lui a été confirmé officiellement que le Gouvernement allemand était, en effet, en possession de documents trouvés en France dont il se servirait contre nous quand il aurait intérêt à le faire, mais les tentatives faites pour déterminer en quoi consistent ces documents n'ont abouti à rien de concret. Il n'a même pas été possible de recueillir des indices permettant d'orienter des recherches en Suisse, à part le nom du Lieutenant-Colonel Gonard, qui se défend catégoriquement d'avoir jamais – à l'occasion de sa mission en France ou autrement – rien fait qui pourrait être taxé de manquement à la neutralité.

Comme les rumeurs dont il s'agit augmentent ou diminuent d'intensité suivant que l'on nous témoigne, du côté allemand, plus ou moins de mauvaise humeur, il faut les prendre avec philosophie, comme une manifestation de la « guerre des nerfs ». Il est clair que, si le malheur voulait que nous fussions un jour attaqués par l'Allemagne, la Wilhelmstrasse publierait contre nous des accusations analogues à celles qu'elle a imprimées contre la Belgique, les Pays-Bas et la Grèce. De telles publications font désormais long feu; notre position n'en serait guère empirée.

Pourtant, nous aurions un intérêt indéniable à savoir ce qui serait allégué contre nous et, dans la mesure où un grief pourrait être retenu de bonne foi, à mettre les choses au point en dissipant un malentendu ou en prenant les mesures qui s'avéreraient justifiées. Nous souhaiterions donc vivement être au clair sur ce qui a bien pu être trouvé d'utilisable contre la Suisse dans les documents de La Charité s/Loire, déjà si largement exploité par l'Allemagne. Il ne peut certainement pas s'agir d'un accord entre l'Etat-major suisse et l'Etat-major français, car il n'en a été ni conclu, ni envisagé, mais l'on pourrait songer, par exemple, à des rapports un peu colorés de l'attaché militaire français sur des impressions recueillies en Suisse ou à quelque chose de ce genre.

Nous vous serions reconnaissants d'examiner avec le Lieutenant-Colonel de Blonay s'il serait possible d'obtenir très discrètement, par des conversations avec des officiers de l'Etat-major français, quelque information à ce propos.

4. *P. Bonna a rédigé ce projet et a écrit en tête du document: N'a pas été expédié.*

5. *Non reproduit.*